

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE NEUBOIS**

---

**Association Foncière Urbaine Autorisée**  
**« WOLFSGRUB »**

---

**PROGRAMME SUCCINCT DES TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT**

Les travaux à réaliser par l'AFUA correspondent d'une part au remembrement des parcelles (études d'urbanisme et techniques), d'autre part aux travaux de viabilisation des terrains.

**1-Remembrement des parcelles et études :**

- Etude d'urbanisme pour définir un projet urbain ;
- Remembrement des parcelles ;
- Montage du dossier de remembrement-aménagement ;
- Etudes techniques (dossier loi sur l'eau, étude de sol, ...)

**2-Travaux de viabilisation :**

- Mise en place d'un réseau d'assainissement de type séparatif. Chaque terrain de construction sera équipé d'un regard de branchement pour chaque réseau. Un système de stockage des eaux pluviales avec limiteur de débit sera mis en place sauf si l'infiltration est possible (sera déterminé avec une étude de sol) ;
- La pose d'un réseau d'eau potable et la protection incendie. Un regard de branchement sera installé à l'intérieur de chaque terrain ;
- L'alimentation électrique du quartier avec mise en place, pour chaque terrain, d'un coffret de branchement en limite de propriété pour chaque réseau ;
- La mise en place du réseau téléphone et fibre, et du branchement individuel en limite de propriété pour chaque réseau ;
- L'installation d'un réseau d'éclairage public ;
- L'aménagement des nouvelles voiries.

Sélestat, le 13 Décembre 2022  
Pour le Cabinet UN POINT SIX (anciennement ROTH-SIMLER)  
Le Géomètre-Expert, Vincent ROTH

